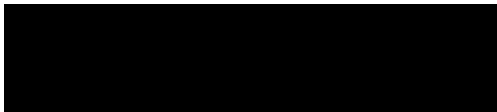




PAR COURRIEL

Québec, le 9 juillet 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.079



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 13 juin dernier, visant à obtenir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

«

1. Le nombre total de retraits complets (radicaux) de bandelettes sous urétrales réalisés au Québec, ventilé par année et par établissement.
2. Le nombre de chirurgiens ayant réalisé au moins un retrait complet de bandelette sous-urétrale durant cette période ainsi que, pour chacun, le nombre de retraits complets effectués.
3. Le nombre de patientes ayant été autorisées, recommandées ou référées à l'extérieur du Québec pour un retrait complet de bandelette sous-urétrale ou pour la prise en charge de complications associées à une bandelette sous-urétrale.
4. Les délais d'attente moyens ou médians, lorsqu'ils sont disponibles, pour une consultation spécialisée et pour une chirurgie de retrait complet de bandelette sous-urétrale dans les centres de référence du Québec.

... 2

5. Tout document, protocole, directive, politique, rapport ou évaluation décrivant l'expertise disponible au Québec pour la prise en charge des complications complexes liées aux bandelettes sous-urétrales, notamment les cas impliquant une perforation ou une érosion de l'urètre, une reconstruction urétrale ou un retrait complet de bandelette.
6. Tout document identifiant les centres hospitaliers, programmes spécialisés ou médecins vers lesquels étaient orientées les patientes présentant des complications complexes liées aux bandelettes sous-urétrales durant cette période. » (*Sic*)

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous transmettons sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé des points 1, 3, 4, 5 et 6 de votre requête.

Conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* il est porté à votre attention que :

- Pour le point 3 de votre demande, l'expertise requise étant disponible au Québec, notamment au sein des centres désignés, les patientes ne sont pas référées à l'extérieur du Québec. Par conséquent, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne possède aucune donnée n'est disponible concernant de telles autorisations, recommandations ou références. Toutefois, certaines patientes peuvent, de leur propre initiative, choisir de subir une intervention à l'extérieur du Québec;
- Pour le point 4 de votre demande, les données disponibles portent sur le délai moyen d'attente (en jours) entre le moment où la patiente est prête pour la chirurgie et la date de réalisation de celle-ci (selon les formulaires complétés). Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne possède aucune donnée concernant les délais d'attente pour une consultation spécialisée dans les centres de référence.

En outre, nous vous informons que vous trouverez des documents sur le Programme de santé pelvienne en ligne aux adresses suivantes:

<https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/programme-sante-pelvienne>

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/soins-et-services/programme-sante-pelvienne/but-programme/>

Toutefois, veuillez noter que conformément aux articles 53 et 54 de la loi sur l'accès, nous avons pris soin de caviarder, dans les documents transmis, tous les renseignements personnels et confidentiels qui présentent des risques de réidentification et contenant des valeurs inférieures à 5.

De plus, nous vous informons également que les documents répondant au libellé du point 2 de votre demande relèvent davantage de la compétence de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), et ce, conformément à l'article 48 de la loi précitée. Dans ce contexte, nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de la loi sur l'accès aux documents de ces organismes, dont les coordonnées sont les suivantes :

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Maître Mélanie Paradis

Secrétaire générale et directrice du Bureau du
président-directeur général p. i.

1125, Grande Allée Ouest, 8^e étage

Québec (Québec) G1S 1E7

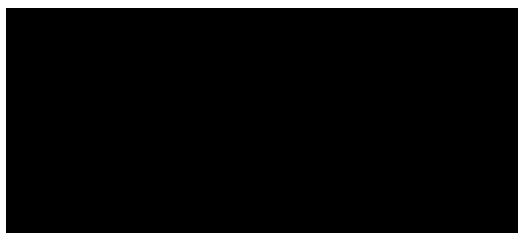
Téléphone: 418 682-5172, poste 5707

acces@ramq.gouv.qc.ca

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexés l'avis de recours prescrit par l'article 51 ainsi que les extraits relatifs aux dispositions invoquées de la loi sur l'accès.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 3